



DOSSIER DE CANDIDATURE BOURSES AUX ETUDIANTS 2020/2021

DOSSIER A RENDRE EN MAIRIE AVANT LE **VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020**

ETAT CIVIL :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

AGE :

TELEPHONE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

MAIL :

SCOLARITE

Cursus scolaire suivi en 2020/2021 :

BTS OU DUT

LICENCE

MASTER

AUTRE DIPLOME (précisez)

Précisez votre niveau d'étude actuel :

Etablissement fréquenté :

Spécialité du diplôme préparé :

Etes-vous boursier ?

OUI à l'échelon : 0 0 BIS

NON

MONTANTS DE LA BOURSE :

1 000 euros pour les non-boursiers et les boursiers à l'échelon 0 ;

200 euros pour les boursiers à l'échelon 0 BIS

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE

- Être non boursier, OU boursier à taux 0, OU boursier à taux 0 BIS;
- Avoir moins de 25 ans ;
- Justifier d'un logement dans ou à proximité d'une ville étudiante ;
- Justifier d'une adresse sur la commune de Mazingarbe par au moins un parent ;
- Être inscrit et suivre régulièrement des études dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé (université, écoles de commerce, écoles d'ingénieurs, BTS, DUT ...) situé en France ;
- Faire preuve d'assiduité. Le bénéficiaire devra fournir une attestation d'inscription et de présentation aux examens ou partiels (la bourse sera versée en deux fois : en fin d'année 2020 puis en mars 2021) ;
- Ne pas dépasser le plafond de ressources calculé en fonction de la composition du foyer et du revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition (voir tableau).

Composition du foyer	Plafond mensuel de revenu
L'étudiant lui-même s'il a sa propre déclaration de revenus	1 200 €
Famille monoparentale	2 500 €
Couple	4 500 €

JUSTIFICATIFS A FOURNIR

- Copie de la pièce d'identité avec photo.
- Lettre de motivation de l'étudiant.
- Justificatif de domicile de l'étudiant.
- Justificatif d'adresse d'un des parents.
- Livret de famille des parents.
- Certificat de scolarité.
- Copie du dernier avis d'imposition de l'étudiant et celui des parents.
- Boursier à taux 0, à taux 0 bis : notification d'attribution de la bourse du CROUS pour l'année en cours.
- Pour les non-boursiers : attestation sur l'honneur précisant que le demandeur ne bénéficie pas d'une bourse.
- Un RIB.
- Le relevé de notes du baccalauréat.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIE